

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
20.06.2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE et M. GEORGE Adjoints,
Mesdames HARDOIN, LEGAY, NAVARRE, ROBLIN et Messieurs BUREL, DURAND, HOUE, PHILIPPE
et TALFUMIER

Absents excusés : L. ROZEC représentée par G. PHILIPPE
F. RENAUD représentée par A. HARDOIN
P. TUERO représentée par C. LEGAY

Secrétaire de séance : G. PHILIPPE

Convocation du : 11.06.2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte rendu du conseil municipal précédent ;
- **Accepte** les propositions du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE pour :
 - un prêt de 160 000 € sur 10 ans pour financer une partie des investissements de la Commune
 - un prêt de 390 000 € sur 3 ans maximum pour préfinancer les subventions et la TVA sur l'assainissement,
- **Accepte** deux décisions modificatives de crédit sur le budget assainissement,
- **Annule** la majoration de la redevance d'assainissement de deux abonnés pour un montant global de 77,50 € pour des motifs indépendants de leur volonté,
- **Accepte** d'effacer la dette d'assainissement d'un administré pour un montant de 212,03 €, (administré insolvable ayant quitté la commune et en situation de surendettement),
- **Approuve** le projet de bail de l'entreprise CIRCET pour l'installation d'une antenne mobile Orange stipulant que la commune percevra un loyer annuel de 6 000 € nets et une indexation annuelle de 2%,
- **Accepte** le retrait du cabinet ICAPE pour sa mission suivi-animation de mise en séparatif de l'assainissement en domaine privé au hameau du Montcel aux conditions fixées au contrat, soit 1 700 € H.T. à lui verser, et **retient** la proposition, mieux disante, de la société ACTEAS ENVIRONNEMENT à hauteur de 11 160 € H.T. pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- **Annule** la délibération du 24.05.2019 cédant un terrain (lotissement du Vannetin) à l'aménageur PEROZ IMMOBILIER et **accepte** cette cession au même aménageur pour un montant de 250 000 € + remboursement à la commune des travaux de viabilisation réalisés sur domaine public.

Le Maire informe :

- De l'avancement des travaux de raccordement à l'assainissement collectif au Montcel,
- Avoir ouvert un dossier auprès de la protection juridique de la commune suite au signalement d'un habitant du problème rencontré avec son système d'assainissement,
- Que le Département devrait rendre sa décision pour le Contrat Rural début 2020,
- D'un inventaire par pêche électrique organisé par la fédération de pêche le 18/07/2019, dans le cadre du site Natura 2000,
- Que le Département disposera de 2 mois à compter du 24/06/2019 pour se prononcer sur le projet éolien.

La séance est levée à 20h15

Pour copie conforme
Fait à Choisy en Brie, le 21.06.2019
Alain BEAUFORT, Maire